

**Centre d'aide aux victimes
d'actes criminels de la Gaspésie
et les Îles-de-la-Madeleine**

**États financiers
au 31 mars 2009**

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Flux de trésorerie	5
Bilan	6
Notes complémentaires	7 - 11
Renseignements supplémentaires	12

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Nous avons vérifié le bilan de l'organisme Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine au 31 mars 2009 et les états des produits et charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Chandler, le 30 avril 2009

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 7347

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Produits		
Ministère de la Justice	524 347	416 880
Contributions pénales	6 825	2 295
Autres	4 158	7 160
	<u>535 330</u>	<u>426 335</u>
Charges		
Frais généraux	489 520	458 330
Intérêts et frais bancaires	750	651
	<u>490 270</u>	<u>458 981</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>45 060</u>	<u>(32 646)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Évolution des actifs nets

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	Investis en immobilisations		2009	2008
	Non affectés	Total	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	39 790	84 035	123 825	156 471
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		45 060	45 060	(32 646)
Investissement en immobilisations	4 894	(4 894)		
Solde à la fin	44 684	124 201	168 885	123 825

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	45 060	(32 646)
Éléments hors caisse		
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	(264)	857
Augmentation des frais payés d'avance	(8)	(70)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et frais courus	<u>(1 415)</u>	<u>1 217</u>
Rentrées (sorties) nettes de fonds	43 373	(30 642)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT		
Immobilisations et sorties nettes de fonds	<u>(4 894)</u>	<u>(5 023)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	38 479	(35 665)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>81 741</u>	<u>117 406</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>120 220</u>	<u>81 741</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie au début et à la fin représentent de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

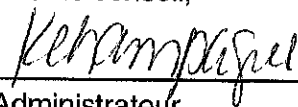
Bilan

au 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	120 220	81 741
Débiteurs (note 4)	5 417	5 153
Frais payés d'avance	399	391
	<u>126 036</u>	<u>87 285</u>
Immobilisations, au coût (note 5)	44 684	39 790
	<u>170 720</u>	<u>127 075</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	1 835	3 250
	-----	-----
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	44 684	39 790
Non affectés	124 201	84 035
	<u>168 885</u>	<u>123 825</u>
	<u>170 720</u>	<u>127 075</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur


Administrateur

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif d'accueillir et offrir le réconfort et le soutien moral aux victimes d'actes criminels, d'informer les victimes d'actes criminels de leurs droits et recours, du processus judiciaire et les référer au besoin aux organismes spécialisés, d'offrir un support et un accompagnement aux victimes dans leurs démarches, d'informer et sensibiliser la population au vécu des victimes d'actes criminels et de recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature, les administrer et organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Normes récentes adoptées

Le 1er avril 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'organisme a appliqué les recommandations du chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2007, établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital de l'organisme et la façon dont il est géré. La nouvelle norme comptable couvre seulement les informations à fournir et n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de l'organisme.

Normes comptables futures

En septembre 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a modifié la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et plusieurs chapitres de la série 4400, et a apporté des modifications corrélatives à d'autres chapitres du Manuel de l'ICCA. Les principaux changements apportés touchent notamment les éléments suivants :

- Inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application des chapitres 1540, « États des flux de trésorerie », et 1751, « États financiers intermédiaires »;
- Élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets;
- Modification afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans les opérations en cause;
- Ajout de directives supplémentaires concernant l'utilisation appropriée de l'exclusion du champ d'application du chapitre 4430, « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif », pour les petites entités.

De plus, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », qui établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

2 - MODIFICATION COMPTABLE (suite)

Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 et l'organisme les mettra en application à compter du 1er avril 2009. La direction de l'organisme n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence qu'aura l'application de ces modifications sur les états financiers.

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

L'organisme a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse est évaluée à sa juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des produits et charges, le cas échéant.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont désignés par l'organisme comme étant détenus à des fins de transaction parce que l'organisme juge que l'information financière générée par ce classement est plus pertinente pour les prises de décision et qu'elle permet de mieux évaluer la performance de l'organisme.

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les autres débiteurs et les comptes fournisseurs et frais courus sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont présentés à l'état des résultats au poste revenus d'intérêts et dépenses d'intérêts, le cas échéant.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes des actifs nets.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1\$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les immobilisations ne sont pas amorties.

4 - DÉBITEURS

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Réclamation de taxes	5 167	5 133
Autres	250	20
	<u>5 417</u>	<u>5 153</u>

5 - IMMOBILISATIONS, au coût

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Matériel de bureau	33 576	30 400
Matériel informatique	21 161	19 443
Logiciels	1 566	1 566
Apports afférents aux immobilisations	<u>(11 619)</u>	<u>(11 619)</u>
	<u>44 684</u>	<u>39 790</u>

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

6 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

L'organisme ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'instrument financier qui expose potentiellement l'organisme à un risque de crédit est principalement l'encaisse. L'organisme a déposé son encaisse dans une institution financière de bonne réputation et la direction juge que le risque de perte est négligeable. Au 31 mars 2009, la direction estime que le risque de l'organisme relatif à ces actifs financiers est faible.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts bancaires de montant autorisé suffisant. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

7 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments financiers à court terme

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs et des comptes fournisseurs et frais courus se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

8 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en 2011, à verser une somme de 38 400 \$ pour un loyer. Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 19 200 \$ en 2010 et 2011.

Ce contrat comporte une option de renouvellement automatique pour une période additionnelle de cinq ans à moins que l'une des parties n'y mette fin par un avis écrit au moins 90 jours avant la fin du bail.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

9 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'organisme sont les suivants :

- préserver la capacité de l'organisme de poursuivre ses activités;
- rencontrer ses obligations financières.

L'organisme gère son capital principalement par le biais de la recherche de subventions auprès des gouvernements et de la municipalité. De plus, une part importante de la gestion de son capital consiste en la collecte de dons auprès de divers apporteurs.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'organisme peut être amené à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

L'organisme n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
<i>FRAIS GÉNÉRAUX</i>		
Salaires et charges sociales	401 612	374 672
Entretien et réparations	2 925	2 179
Papeterie et impression	5 088	5 529
Cotisations	575	321
Assurances	4 213	4 450
Télécommunications	7 036	6 855
Charges locatives	23 881	23 898
Promotion, représentation et frais de déplacements	31 383	28 530
Honoraires professionnels	1 996	2 166
Publicité et promotion	2 521	1 267
Formation	7 607	6 752
Autres	683	1 711
	<u>489 520</u>	<u>458 330</u>